

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h00,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY).

Nombre de membres :  
En exercice : **8**  
Présents : **7**  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : **7**  
○ Pour : **7**  
○ Contre : **0**  
○ Abstention : **0**  
○ Blanc : **0**  
○ Nul : **0**

Date de convocation :  
**Le 21 septembre 2022**  
Date d'affichage :  
**Le 21 septembre 2022**

DECISION N° :  
**DB/2022-09-26/01**

OBJET DE LA SEANCE :  
**Désignation du  
secrétaire de séance**

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,  
SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy, POINAS Jean-Michel,  
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. DURIEUX Pierre.

Absent : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle au Bureau les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il précise que selon les termes d'une réponse ministérielle du 29 décembre 1997, le Bureau de la Communauté de Communes est soumis aux mêmes règles que le Conseil pour adopter des décisions dans les matières déléguées par ce dernier.

M. le Président propose au Bureau de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne M. Jean-Pierre SANTY comme secrétaire de séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET – Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20220926-DB2022092601-AU  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*



**AR Prefecture**

043-244300307-20220926-DB2022092601-AU  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022